



JEUNE DE NATURE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2039

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 13 février 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement numéro 2039 décrétant des travaux de réfection des infrastructures routières et pavage de la côte Saint-Nicholas (de la côte Saint-Paul à la rue de la Villa) et autorisant un emprunt d'un million cent cinquante-cinq mille dollars (1 155 000 \$) nécessaire à cette fin;

Le règlement numéro 2039 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 mars 2024 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 15 mars 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour de mars de l'an deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca